

Démarche zéro déchet Mairie 11/12

Pourquoi s'engager dans une démarche Zéro Déchet ?

- **D'un point de vue économique**, cette démarche permet de réaliser en moyenne **40% d'économies**, d'après la conférencière spécialiste du mode de vie « zéro déchet », Béa JOHNSON.
 - Le Territoire Marseille Provence met à disposition des habitants de nombreux équipements qui permettent de trier ou réduire les déchets : sur le 11^{ème} arrondissement ce sont environ 280 colonnes de tri et 200 composteurs implantés.
 - En France le gaspillage alimentaire représente 48 kg/hab/an. La démarche volontaire de lutte contre le gaspillage alimentaire peut représenter une économie financière sur les achats alimentaires de **108 €/hab/an** (source : ADEME 2016).
- **D'un point de vue social**, cette démarche permet de tisser des liens positifs entre les personnes qui participent à la démarche.
- **D'un point de vue environnemental**, cette dynamique réduit la pollution et son impact carbone, sachant que :
 - Chaque seconde, 253 kilos de plastique finissent en micro-plastique ingérés par la faune marine (Source : site internet de statistique en direct « Planetoscop »);
 - En moyenne, 1 habitant de Marseille Provence produit chaque année près de 385 kg d'ordures ménagères et assimilés (conteneur marron ou gris foncé) pris en charge par la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie (DPVC).
 - En France chaque année, près de 38 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés : seulement 35 à 40% sont triés, le reste est incinéré ou mis en décharge (source : Zero Waste France).
- **D'un point de vue législatif**, le gouvernement annonce vouloir atteindre les 100% de plastiques recyclés d'ici 2025. Le gouvernement projette de diviser par deux les déchets jetés en décharge.



Comment s'engager dans une démarche Zéro déchet ?

Les participants s'engageront sur une partie des actions ci-dessous en fonction de leur volonté.



➤ Réduire le jetable en limitant notamment le recours au plastique

- ✓ Boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille ;
- ✓ Utiliser les sacs réutilisables, les cabas, les bocaux, les pots en confitures, les boîtes hermétiques en verre, etc. ;
- ✓ Préférer les écorecharges qu'aux monodoses ;
- ✓ Acheter en vrac ;
- ✓ Apporter ses propres bocaux ou boîtes en verres chez le boucher ou le poissonnier ;
- ✓ Faire une liste de courses pour ne pas acheter en double et jeter par la suite ;
- ✓ Cuisiner en juste quantité ou cuisiner ses restes ;
- ✓ Utiliser un stop-pub sur sa boîte aux lettres ;
- ✓ Limiter les impressions et en recto-verso ;
- ✓ Réutiliser les papiers en brouillon.



➤ Composter ses biodéchets

- ✓ Installer un composteur dans son jardin. La Métropole déploie des composteurs individuels pour les maisons ou collectifs pour les immeubles à partir de 15 foyers volontaires ;
- ✓ Faire du broyat et/ou du compostage avec ses déchets verts et ainsi profiter de cette ressource pour son

jardin.

➤ Allonger la durée de vie des objets

Textiles

- ✓ Donner aux associations ;
- ✓ Déposer dans un conteneur à textile ;
- ✓ Vendre ou donner sur les sites internet et réseaux sociaux les anciens vêtements.



Meubles et appareils

- ✓ Donner aux communautés Emmaüs, ressourceries, recycleries ou à des associations;
- ✓ Vendre ou donner sur les sites internet et réseaux sociaux.



➤ Mieux trier et recycler

- ✓ Amenez vos anciens médicaments en pharmacie afin qu'ils soient revalorisés en énergie ;
 - ✓ Triez vos déchets et déposez les dans les conteneurs dédiés ou apportez les en déchèterie ;
 - ✓ Triez les mails et vider sa corbeille régulièrement.
- Passer à l'action pour les commerçants
- ✓ Ne plus distribuer automatiquement les sacs, couverts ou serviettes ;
 - ✓ Informer la clientèle pour la sensibiliser ;
 - ✓ Donner un coup de pouce aux clients qui s'engagent ;
 - ✓ Mettre en place une consigne de boîtes, bocaux ou bouteilles ;
 - ✓ Appliquer la consigne sur des objets peu encombrants ;
 - ✓ Proposer des sacs ou des cabas réutilisables ;
 - ✓ Accepter les contenants personnels ;
 - ✓ Pratiquer la vente directe dans les cabas ;
 - ✓ Inciter à la réutilisation des sachets de vente en vrac ;
 - ✓ Réclamer des emballages consignés (palettes, caisses, cartons) chez les fournisseurs ;
 - ✓ Signaler les emballages superflus ;
 - ✓ Mettre à disposition des cageots, cartons, etc. pour les clients.



En résumé, 5 gestes clés à fort impact sur la réduction des déchets :

1. **Composter ses déchets :** Trier les déchets alimentaires et les composter peut permettre de diminuer 1/3 des déchets produits par le ménage.



Les actions possibles : le compostage individuel, le compostage collectif ou encore le lombricompostage (en appartement).

2. **Acheter en vrac :** Des boutiques spécialisées dans la vente en vrac sont implantées dans Marseille. Les habitants peuvent acheter uniquement la quantité dont ils ont besoin, apporter leurs propres contenants/ emballages, avoir des produits locaux issus de circuits courts, avoir moins d'emballage à jeter, et enfin avoir des prix attractifs. Refuser les sacs plastique dans les magasins.

3. **Eviter le neuf :** L'achat d'occasion, l'emprunt et la location proposés par des professionnels ou des particuliers via des plateformes spécialisées ou les réseaux sociaux.

4. **Adopter le Stop Pub :** Cette action simple et concrète permet de limiter la quantité de publicités que l'on jette si on ne la souhaite pas.



5. **Trier ses déchets :** Consulter l'application Guide du tri MAMP pour connaître toutes les solutions pour réduire et trier facilement les déchets.



La démarche pour passer à l'action pour les habitants

- Identifier les voisins/amis motivés par la démarche ;
- Définir vos habitudes et engagements possibles ;
- Se renseigner en Mairie et participer à des ateliers d'information.